

Règlement

ARTICLE 1 : La course	2
ARTICLE 2 : Organisateur	2
ARTICLE 3 : Conditions d'inscription.....	2
3.1. Engagements des participants.....	2
3.2. Ouverture et clôture des inscriptions	2
3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course :	2
3.4. Frais d'inscription.....	3
3.5. Rétractation.....	3
3.6. Assurance.....	3
ARTICLE 4 : Conditions de course	3
4.1. Modalités et déroulement des courses	3
4.2. Echauffements	4
4.3. Soli'run Live.....	4
4.4. Résultats.....	4
4.5. Classements	4
4.6. Récompenses	4
4.7. Dossards.....	4
4.8. Cession de dossard.....	5
ARTICLE 5 : Challenge Entreprises.....	5
ARTICLE 6 : Responsabilité et force majeure	5
ARTICLE 7 : Informatique et liberté.....	5
7.1. Droit à l'image.....	5
7.2. Protection des données personnelles	5
ARTICLE 8 : Charte d'engagement.....	6
ARTICLE 9 : Acceptation du présent règlement	6

ARTICLE 1 : La course

La Soli'run est un événement sportif, familial et solidaire en faveur du lien social, ouverte à tous publics. Il aura lieu à la date et selon les modalités mentionnées sur le site internet www.solirun.com et se compose de deux courses de 5Km et de 10 Km avec mesurage officiel, une marche nordique pour pratiquants débutants et confirmés et une marche de 4Km familiale et ludique pour petits et grands.

Les modalités de ces différentes manifestations sont précisées sur le site internet.

Les bénéfices sont reversés à l'association Habitat & Humanisme..

ARTICLE 2 : Organisateur

La course est organisée par le ROTARY PARIS CONCORDE 21 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS. Le mesurage des parcours 5km et 10km dans le Bois de Boulogne sont assurés par Sport Passion Organisation, la gestion des inscriptions et le chronométrage sont assurés par ProTiming.

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

3.1. Engagements des participants

La participation suppose la réalisation d'une des distances proposées, en une seule séance sur un des parcours proposés le site internet www.solirun.com ou un parcours de son choix, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé.

Les épreuves individuelles sont ouvertes à tout public. Les courses et les marches ne sont pas des compétitions officielles; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité. Les mineurs, restent sous la responsabilité de leurs parents.

Toute inscription suppose l'acceptation et le strict respect de la charte du participant à la Soli'run en article 8 du présent règlement, et les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'événement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

3.2. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions se font en ligne au moyen d'un système de paiement sécurisé sur le site internet www.solirun.com. Les horaires d'ouverture et fermeture des inscriptions sont indiqués sur le site internet www.solirun.com.

3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course :

Elles sont fixées selon les catégories :

- 10 km et marche nordique : né avant le 31 octobre 2005 (16 ans révolus)
- 5 km: né avant le 31 octobre 2007 (14 ans révolus)

Les enfants ayant 10 ans révolus peuvent participer à la Marche s'ils sont accompagnés d'un adulte.

3.4. Frais d'inscription

10Km : 15€

5Km : 10€

Marche et marche nordique : 10€

Gratuit -14 ans accompagnés par un adulte déjà inscrit à la marche. Envoyer un email à info@Soli'run.com avec votre nom et les noms des participants de -14 ans.

Ceux qui le souhaitent pourront participer à un tirage au sort et recevront un lot sportif.

Le montant de la participation est de 3€.

3.5. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail à l'adresse info@solirun.com.

3.6. Assurance

~~Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.?~~

Les licenciés FFA bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement via une Individuelle. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire, d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent s'assurer de leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

ARTICLE 4 : Conditions de course

4.1. Modalités et déroulement des courses

Du samedi 13 mars 2021 au dimanche 21 mars 2021 les participants réalisent leurs prestations sur le lieu et le parcours de leur choix ou sur le parcours proposé sur le site internet www.solirun.com. Chaque participant est invité à prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux. Ceux qui souhaitent apparaître dans le classement devront avoir couru avant le samedi 20 mars à 18 heures.

Une récompense sera attribuée au meilleur post.

1 . Courses 5 et 10 km :

Pour ceux qui le souhaitent, deux parcours de 5km et 10 km seront matérialisés, dans le Bois de Boulogne, et par un plan sur le site internet www.solirun.com.

2. Marches :

Les marcheurs pourront choisir entre 5 parcours thématiques de 4km environ dans Paris ou ses environs immédiats, ces parcours seront matérialisés par des plans sur le site internet www.solirun.com. Pour la marche nordique, un parcours de 8 km environ sera matérialisé au Bois de Boulogne par un plan sur le site internet www.solirun.com.

Les dates et heures de départ seront précisées sur le site internet www.solirun.com, un bénévole Soli'run sera présent sur place au départ de chaque marche pour accompagner les marcheurs. Les groupes de marche seront dimensionnés en fonction des consignes sanitaires en vigueur à la date de l'événement.

4.2. Echauffements

Des séances d'échauffement et de stretching seront à disposition des participants sur un espace dédié.

4.3. Soli'run Live

La Soli'run sera clôturée par une journée qui se tiendra le dimanche 21 mars de 9h00 à 13h00 selon un programme et dans un lieu détaillés sur le site internet www.solirun.com.

4.4. Résultats

Pour enregistrer son temps en ligne sur le site internet www.solirun.com, les participants ou participantes devront :

- Saisir leurs temps au format HH:MM:SS
- Pour figurer dans le classement des 20 premiers de chaque course, les participants ou participantes devront avoir importé un justificatif de performance (fichier GPX).

Les résultats seront affichés en mode provisoire et en direct sur www.protiming.fr et sur le site internet www.solirun.com, puis à la fermeture officielle de l'événement, les résultats seront diffusés en mode définitif sur www.protiming.fr et sur le site internet www.solirun.com.

4.5. Classements

Le samedi 20 mars à 18 heures, l'organisation établira un classement des trois premiers arrivés, masculin et féminin des 5Km et 10Km, de l'équipe vainqueur du Challenge Entreprises et du meilleur post sur les réseaux sociaux. Les gagnants seront contactés par email le 20 mars 2021 dans la soirée.

4.6. Récompenses

Les différents gagnants seront invités à venir chercher leur récompense durant la journée Soli'run Live. Pour ceux qui ne pourraient pas venir, les récompenses seront à disposition sur rendez-vous dans un lieu précisé sur le site internet www.solirun.com.

Chaque participant pourra à l'issue de la course télécharger son diplôme.

Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, ...) seront éliminés.

4.7. Dossards

Les dossards sont attribués dans l'ordre des inscriptions sur le site internet www.solirun.com. Chaque participant pourra ensuite le télécharger (via son mail de confirmation).

4.8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne (voir article 3.4), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 : Challenge Entreprises

Les équipes doivent être constituées d'au moins 5 coureurs (pas de limite du nombre de coureurs) sur le 10 Km et doivent avoir cotisé en tant qu'entreprise solidaire. Pour être classée dans le Challenge Entreprises, chaque entreprise doit rassembler au moins 5 arrivants. Les classements sont établis par cumul des temps officiels de course des 5 meilleurs membres du groupe. L'équipe ayant le plus faible total remporte le Challenge.

ARTICLE 6 : Responsabilité et force majeure

L'organisateur n'est pas responsable d'un éventuel refus de délivrance des autorisations requises qui aurait pour conséquence l'annulation de la course. Dans le cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables empêchant le bon déroulement de l'événement, l'organisateur ne sera pas non plus responsable de la décision d'annulation de la course. Si la course venait à être annulée pour l'une des raisons ci-dessus, l'organisateur ne rembourserait pas les participants.

ARTICLE 7 : Informatique et liberté

7.1. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la Soli'run , ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la participation à la Soli'run sur tous les supports (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

7.2. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018, le Club Rotary Paris Concorde informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation de la course pédestre Soli'run.

Les finalités sont les suivantes : la gestion de la communication et des inscriptions liées à la course, la gestion de la communication liée aux actions d'Habitat & Humanisme. Les destinataires de ces données sont les organisateurs de la course et les partenaires participant à son organisation. La durée de conservation des données est de 3 ans à compter de la dernière participation à la course et de 6 mois pour les certificats médicaux.

Le participant doit impérativement renseigner les mentions figurant sur les bulletins d'inscription informatique sur le site internet www.solirun.com qui sont nécessaires pour participer à la course.

Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur le traitement de ses données auprès de l'organisateur, le Club Rotary Paris Concorde, en charge des inscriptions en contactant :

- Par voie électronique : info@Soli'run.com
- Par courrier postal : Soli'run, 1 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

Si le participant estime, après avoir contacté l'organisateur, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

ARTICLE 8 : Charte d'engagement

La Soli'run est un événement sportif, familial et solidaire, ouvert à tous. Pour assurer sa réussite et la validité de ses résultats, tout participant à l'événement s'engage à :

- S'inscrire dans la démarche éco-responsable de la Soli'run.
- Participez simplement dans un esprit de fair-play
- Respecter les distances de la catégorie choisie.
- Respecter strictement le code de la route.
- Prendre une gourde et éviter une bouteille plastique pour s'hydrater.
- Courir seul ou en respectant la distanciation de 10 m entre deux coureurs ou marcheurs.
- Prévenir quelqu'un de proche de son activité si on court ou marche seul.
- Ne pas couper ou mettre en pause son tracker.
- Ne pas se faire aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser les performances.
- Ne pas prendre le risque de participer quand on ressent ou a ressenti dans les 15 jours précédents des symptômes proches du Covid-19.
- Prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux.
- Et enfin et surtout, prendre du plaisir à participer pour pérenniser la Soli'run

ARTICLE 9 : Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement.